

05 sep 2008 -12:50

Appartient à [Conseil des ministres du 5 septembre 2008](#)

## Fonction publique

### Exécution de l'accord sectoriel 2007-2008

#### Exécution de l'accord sectoriel 2007-2008

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux pris en exécution de l'accord sectoriel 2007-2008.

#### Augmentation échelle de traitement

L'échelle de traitement DT1 pour le personnel contractuel au grade de collaborateur cuisine/nettoyage est relevée d'un montant de 382 euros (non indexé) à partir du 1er décembre 2008.

#### Frais de parcours

L'indemnité kilométrique pour frais de parcours est augmentée. Le montant s'élève dorénavant à 0,3169 euro par kilomètre, au lieu de 0,3093 euro. L'indemnité kilométrique dépendra pour 80 % de l'évolution des prix à la consommation et pour 20 % de l'évolution de la moyenne du prix maximal de l'essence et du diesel. L'adaptation se fera chaque année au 1er juillet.

#### Allocation de fin d'année

Le montant forfaitaire indexé de l'allocation de fin d'année est porté à 650 euros. A partir de 2009, ce montant sera indexé selon la formule existante.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe